



SECAFI

■ Restructuration à caractère transnational

- > Comité d'établissement
- > Comité d'entreprise
- > Comité central d'entreprise
- > Comité de groupe
 - **Comité d'entreprise européen**
- > CHSCT
- > Délégation syndicale

Travail de l'expert

Alpha intervient – avec des partenaires dans les autres pays européens – en cas de restructuration transnationale. L'expert aidera à bien maîtriser plusieurs éléments :

- disposer de l'analyse précise de projets souvent complexes ;
- anticiper la stratégie de l'entreprise ;
- maîtriser le cadre légal.

L'enjeu sera de se donner les moyens de formuler des solutions alternatives sur le plan économique et organisationnel et d'anticiper l'impact de la restructuration sur le contenu des emplois et les conditions de travail.

Il s'agira également d'avoir les moyens de peser, le moment venu, sur la qualité de l'accompagnement social ainsi que sur les conditions de reclassement et de reconversion.

L'expert apporte un appui technique et méthodologique :

- aide à la préparation des réunions de négociation et, éventuellement, présence lors des réunions ;
- analyse des contraintes et marges de manœuvre sur le plan économique, stratégique, organisationnel, social... ;
- mise en place de modalités d'information et de consultation du CEE renforçant ses moyens pour développer des propositions alternatives ;
- appui juridique et aide à la rédaction de propositions ou contre-propositions d'accords.

CADRE JURIDIQUE

- Pour être possible, l'assistance de l'expert doit avoir été prévue dans les statuts lors de la création du CEE.
- L'information et la consultation des représentants des travailleurs dans le CEE doivent intervenir à temps et effet utiles.
- Les représentants des travailleurs peuvent transmettre leurs observations et se faire entendre par la Direction Générale de la Concurrence lors de procédures de contrôle des fusions et acquisitions.
- Rémunération par l'entreprise dominante ou par le comité selon l'accord du CEE.